

République Française - Département de l'Orne
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de
SAINT BOMER LES FORGES

N°2023-062

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
en exercice : 15
qui ont pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 07 novembre 2023

VOTE	Pour :15	Contre :0	Abstention :0
------	----------	-----------	---------------

objet de la délibération : **LOCATION MAISON INDIVIDUELLE SISE 6, PLACE DE L'EGLISE**

REUNION DU 14 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mr Didier LERALLU, Maire.

Etaient présents : Mme RIFLET Virginie, M. LOUVEL Michel, Mme GUÉRIN Béatrice, M. MARGERIE Jean-Claude, Mme CERNÉ Arlette, M. QUILLET Louis, MMES LEVERRIER Sylvie, FOURNERIE Pascale, MM. DESVAGES Pascal, PHILIPPE Vincent, DESAUNAY Pascal, DELAUNAY Emmanuel, Mme GUÉRIN Virginie.

Etait absente : Mme ÉLIE Stéphanie (avait donné procuration à M. LERALLU Didier),

Secrétaire : Mme GUÉRIN Virginie

Le Conseil Municipal décide après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- 1) De louer à Mme _____ ; à compter du 30 octobre 2023, loyer mensuel 421.71 euros, une maison individuelle composée de :
 - au rez-de-chaussée : cuisine, salle-salon, placard, arrière cuisine, 1 W.C.,
 - au 1^{er} étage : dégagement, 2 chambres, 1 salle de bains, 1 penderie, 1W.C.,
 - au 2^{ème} étage ; palier, 1 chambre.La maison dispose également d'un garage et d'une cour de 2 ares 40.
- 2) Le loyer sera perçu tous les mois à l'avance par M. le Percepteur de Flers, receveur de la commune.
- 3) Un dépôt de garantie d'un montant égal à un loyer mensuel (soit 421.71€) sera exigé à l'entrée du locataire. Ce dépôt de garantie ne sera pas productif d'intérêts.
- 4) Le bail est consenti pour une durée de 6 ans, renouvelable par période de 6 ans. Le tarif sera revalorisé au premier juillet de chaque année en fonction des indices de référence des loyers publiés par l'INSEE (indice de référence : 4^{ème} trimestre). La première révision aura lieu en juillet 2025.
- 5) Le bail sera rédigé par les soins de la mairie.
- 6) M. le Maire ou ses adjoints sont autorisés à signer toutes les pièces de ce dossier et notamment le bail.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,


LERALLU Didier.

Publiée le :16 novembre 2023

Transmise au Représentant de l'Etat le : 16 novembre 2023

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

République Française. - Département de l'Orne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de
SAINT BOMER LES FORGES

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
en exercice : 15
qui ont pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 7 novembre 2023

VOTE	Pour :15	Contre :0	Abstention :0
------	----------	-----------	---------------

objet de la délibération : **RENOVATION APPARTEMENT 5 IMPASSE DU VERGER (ETAGE) - LANCEMENT CONSULTATION DES ENTREPRISES**

REUNION DU 14 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mr Didier LERALLU, Maire.

Etaient présents : Mme RIFLET Virginie, M. LOUVEL Michel, Mme GUÉRIN Béatrice, M. MARGERIE Jean-Claude, Mme CERNÉ Arlette, M. QUILLET Louis, MMES LEVERRIER Sylvie, FOURNERIE Pascale, MM. DESVAGES Pascal, PHILIPPE Vincent, DESAUNAY Pascal, DELAUNAY Emmanuel, Mme GUÉRIN Virginie.

Etait absente : Mme ÉLIE Stéphanie (avait donné procuration à M. LERALLU Didier),

Secrétaire : Mme GUÉRIN Virginie

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que le locataire de l'appartement situé 5, impasse du Verger (étage) est parti.

Avant de remettre ce logement en location, M. Le Maire explique qu'il est nécessaire de prévoir des travaux de rénovation (électricité, plomberie, peintures...).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de lancer une consultation auprès de plusieurs entreprises ,
- autorise M. le Maire ou ses adjoints à signer tous les documents afférents,
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,


LERALLU Didier

Accusé de réception en préfecture 061-216103697-20231114-2023-063-DE Date de télétransmission : 16/11/2023 Date de réception préfecture : 16/11/2023

Publiée le : 16 novembre 2023

Transmise au Représentant de l'Etat le : 16 novembre 2023

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de
SAINT BOMER LES FORGES

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
en exercice : 15
qui ont pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 07 novembre 2023

VOTE	Pour :15	Contre :0	Abstention :0
------	----------	-----------	---------------

objet de la délibération : **VENTE DES RADIATEURS EN FONTE DU BAR-RESTAURANT**

REUNION DU 14 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mr Didier LERALLU, Maire.

Etaient présents : Mme RIFLET Virginie, M. LOUVEL Michel, Mme GUÉRIN Béatrice, M. MARGERIE Jean-Claude, Mme CERNÉ Arlette, M. QUILLET Louis, MMES LEVERRIER Sylvie, FOURNERIE Pascale, MM. DESVAGES Pascal, PHILIPPE Vincent, DESAUNAY Pascal, DELAUNAY Emmanuel, Mme GUÉRIN Virginie.

Etait absente : Mme ÉLIE Stéphanie (avait donné procuration à M. LERALLU Didier),

Secrétaire : Mme GUÉRIN Virginie

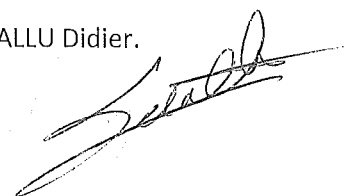
M. Le Maire explique à l'assemblée qu'il a vendu les radiateurs en fonte du bar-restaurant « Le Relais de St Bômer » au centre de recyclage BENOIT de Mortain-Bocage pour un montant de 171.36€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise M. le Maire à encaisser le chèque de l'entreprise BENOIT d'un montant de 171.36€.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.
Le Maire,

LERALLU Didier.



Accusé de réception en préfecture
061-216103697-20231114-2023-064-DE
Date de télétransmission : 16/11/2023
Date de réception préfecture : 16/11/2023

Publiée le : 16 novembre 2023

Transmise au Représentant de l'Etat le : 16 novembre 2023

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

République Française - Département de l'Orne
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de
SAINT BOMER LES FORGES

N°2023-067

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
en exercice : 15
qui ont pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 07 novembre 2023

VOTE	Pour :15	Contre :0	Abstention :0
------	----------	-----------	---------------

objet de la délibération : **ECLAIRAGE PUBLIC-PLANIFICATION DES PROJETS
D'INVESTISSEMENT POUR L'ANNEE 2024**

REUNION DU 14 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mr Didier LERALLU, Maire.

Étaient présents : Mme RIFLET Virginie, M. LOUVEL Michel, Mme GUÉRIN Béatrice, M. MARGERIE Jean-Claude, Mme CERNÉ Arlette, M. QUILLET Louis, MMES LEVERRIER Sylvie, FOURNERIE Pascale, MM. DESVAGES Pascal, PHILIPPE Vincent, DESAUNAY Pascal, DELAUNAY Emmanuel, Mme GUÉRIN Virginie.

Était absente : Mme ÉLIE Stéphanie (avait donné procuration à M. LERALLU Didier),

Secrétaire : Mme GUÉRIN Virginie

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cadre de la compétence éclairage public, le Territoire d'Energie de l'Orne accompagne la commune sur la planification de ses projets.

Le Te61 demande donc à la commune de délibérer bien en amont afin d'estimer, de planifier, d'étudier puis de financer les dossiers d'éclairage public.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'inscrire les projets ci-dessous pour l'année 2024 :

Le remplacement des lanternes des candélabres par des éclairages à LED dans les endroits suivants :

- Place de l'église,
- Rue de la Poste,
- Parking de la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :


- ✓ D'approuver l'inscription de ces projets,
- ✓ D'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces opérations,
- ✓ D'Autoriser le Te 61 à déposer le dossier DETR en précisant que ces opérations sont projetées en vue d'une économie d'énergie.

Accusé de réception en préfecture
061-216103697-20231114-2023-067-DE
Date de télétransmission : 16/11/2023
Date de réception préfecture : 16/11/2023

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

LERALLU Didier



Publiée le :16 novembre 2023

Transmise au Représentant de l'Etat le : 16 novembre 2023

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.